



RAPPORT D'ACTIVITE

2013

**SERVICE EDUCATIF
DE MILIEU OUVERT
S E M O**

SEMO
94 rue G. Péri – 42100 ST-ETIENNE
Tél. : 04 77 47 19 98
Fax : 04 77 37 90 62
Email : pmo.sauvegarde42.fr

Sommaire

- ❖ **L'ORGANISATION du SEMO**

- ❖ **L'AEMO et L'AED**
 - l'analyse de l'activité en chiffres
 - Les moments forts de l'année

- ❖ **LES DISPOSITIFS du milieu ouvert**
 - « Mère-Enfant »
 - « Ados en difficulté »
 - « Accompagnement à la scolarité »
 - « Entr'Eux temps»

- ❖ **L'INVESTIGATION**
 - La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

- ❖ **LES PRESTATIONS SOCIALES**
 - L'ASIJED
 - RELIER

- ❖ **PROJETS et PERSPECTIVES**

S E M O

SERVICE EDUCATIF de MILIEU OUVERT

**Directrices : Sylviane LAMBOURG
Brigitte ABGRALL**

INTRODUCTION

Pour le Milieu Ouvert de Sauvegarde ⁴² l'année 2013 a représenté une année charnière en termes d'organisation sans pour autant modifier ses missions. Les deux services SEGOP et Roanne-Forez réunis dans un même pôle, sont devenus en décembre 2013 le **SEMO** (service éducatif de milieu ouvert).

Le départ à la retraite du directeur SEGOP a constitué une opportunité de modification de l'encadrement du service représenté ce jour par :

- Une directrice de pôle Sylviane LAMBOURG
- Une directrice adjointe de pôle Brigitte ABGRALL

En avril 2013 la signature d'un second CPOM a confirmé l'habilitation du service pour 2212 mineurs et engagé le service dans la diversification de ses modes de prise en charge.

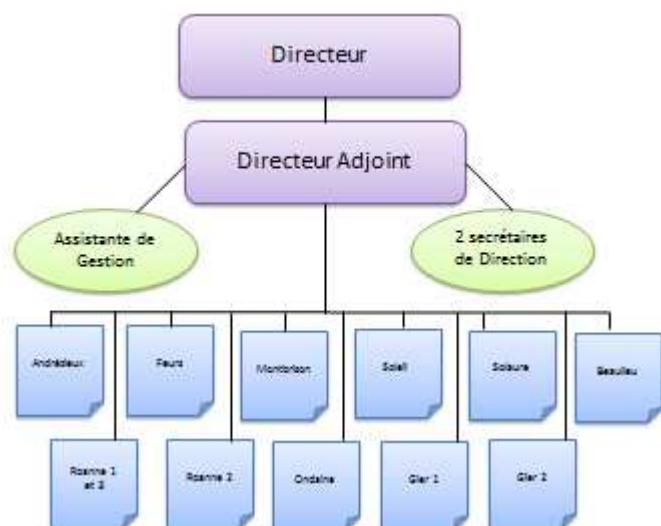
Les contraintes et restrictions budgétaires dans un contexte départemental lui-même en mouvance crée de fortes interpellations sur nos dispositifs ; nous avons cependant, aux côtés des autres établissements de l'association, poursuivi nos efforts en matière d'innovation et proposé à nos financeurs 4 nouveaux projets d'intervention.

L'élaboration du projet de service par l'équipe de cadres au cours de l'année 2013, puis sa validation sont venus servir de socle à la constitution du pôle.

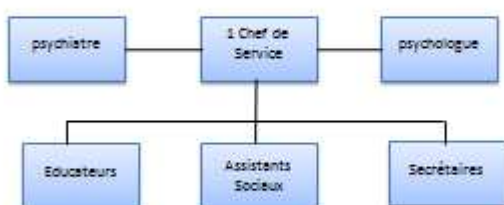
Le présent rapport d'activité rend compte pour l'année 2013 des réorganisations engagées et de l'évolution des pratiques.

L'ORGANISATION du SEMO

Si les axes de la mise en pôle ont été tracés par l'association, la construction de son organisation s'élabore progressivement et au quotidien en concertation avec les équipes de terrain. Depuis septembre 2013 la prise de fonction de la directrice de pôle a enclenché les modifications de l'organigramme du service :



L'équipe type



12 équipes de protection de l'enfance équipe d'insertion 1

- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint
- 11 Chefs de service
- 2 Secrétaires de Direction
- 1 Secrétaire de Gestion
- 20 Agents Administratifs
- 107 Travailleurs Sociaux (AS et ES)

L'AEMO et l'AED

L'intervention à domicile s'opère dans deux cadres distincts :

- le **cadre administratif** de l'AED comprenant les protocoles et les alternatives au signalement
- le **cadre judiciaire** de l'AEMO comprenant les mesures conjointes et les alternatives au placement.

• La mesure d' **AEMO**

Cette mesure de protection du mineur est ordonnée par un Juge des Enfants. Il s'agit, dans le respect des prérogatives des parents, détenteurs de l'autorité parentale, de veiller à l'évolution d'un enfant pour lequel des éléments de danger (relatifs à sa santé, sa sécurité, ses conditions d'éducation) ont été signalés, et d'en rendre compte. L'AEMO s'exerce dans le milieu naturel de l'enfant, et vise à la disparition du danger et/ou à une prise de conscience suffisante des parents pour qu'un travail de soutien puisse s'organiser dans le cadre administratif. Le travailleur social s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour construire une action adaptée au contexte de chaque famille en proposant des entretiens et un accompagnement en lien éventuellement avec d'autres partenaires.

• La mesure d' **AED**

L'Aide Educative à Domicile est une mesure de prévention qui intervient sur sollicitation des père et mère d'un ou plusieurs enfants, afin de les soutenir dans leur fonction parentale. C'est le Conseil Général, via l'Inspecteur Protection des Personnes, qui accorde la mise en œuvre d'une telle intervention qui n'exclut pas l'existence d'un danger pour l'enfant, mais mise sur la conscience qu'en ont les parents et leur démarche volontaire pour demander de l'aide et accepter de faire évoluer la situation de l'enfant. Le travailleur social s'attache à respecter le rythme d'évolution de la famille, à soutenir et développer ses capacités de changements.

- **Capacité autorisée** : Elle est déterminée globalement pour l'ensemble des mesures administratives et judiciaires dans **une habilitation à 2212 mineurs**.

- **Norme de prise en charge** : une moyenne de **28 mineurs par ETP** (AS ou ES) pour les AEMO comme les AED.

I. Analyse de l'activité

Alors que depuis de nombreuses années le service était sollicité au-delà de son habilitation, en 2013 l'activité a accusé **une baisse conséquente des mesures** et notamment des mesures judiciaires.

Cette baisse progressive et continue des accompagnements sur l'année nous fait passer d'une **moyenne/jour de 2216 mineurs à 2111 mineurs**.

Nous ne parvenons pas à donner une explication unique à cette baisse importante mais formulons plusieurs hypothèses éclairantes :

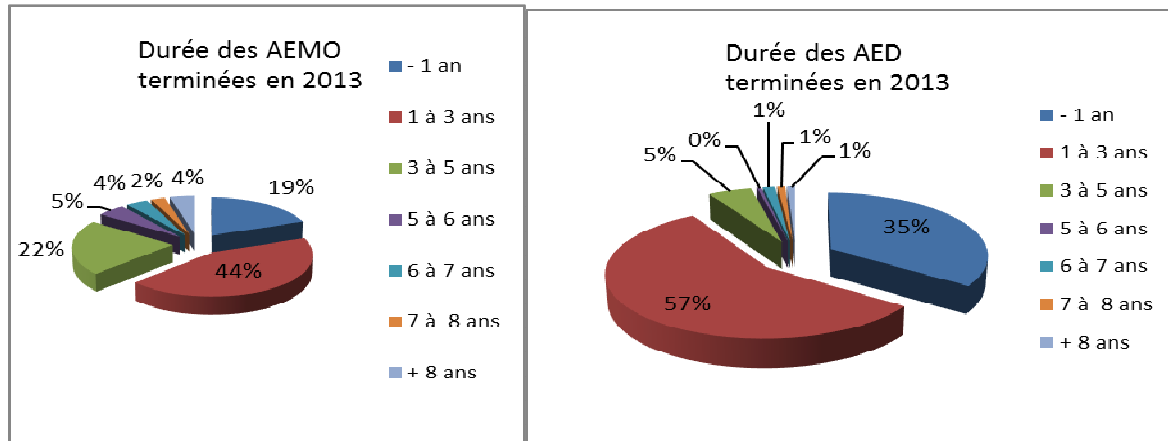
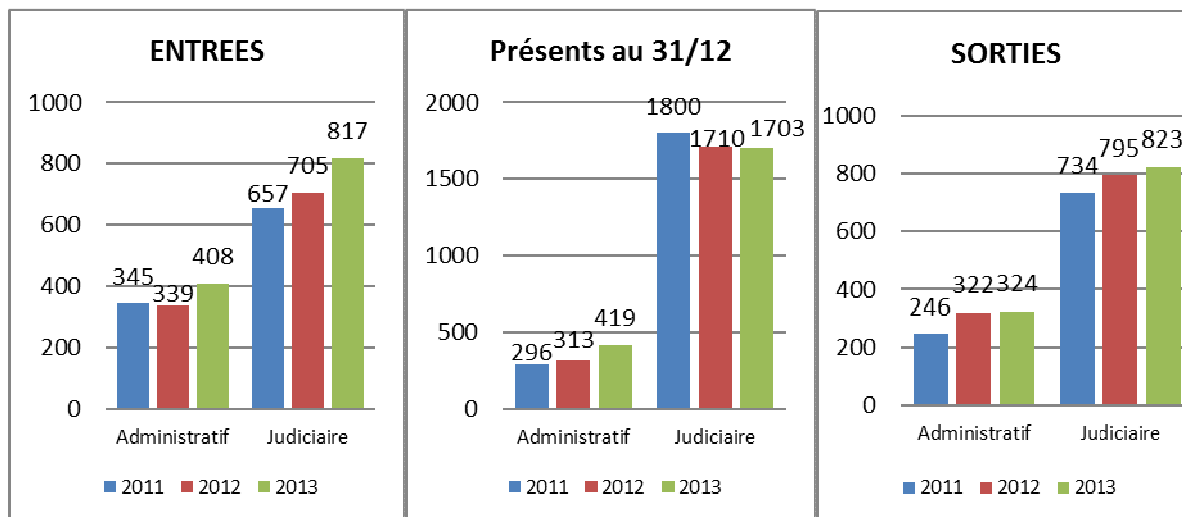
- Depuis 2008 le nombre de mineurs /jour suivi en AEMO est passé de 2181 à 1767 soit une baisse progressive de plus de 400 mineurs
- Sur la même période le pourcentage d'AED est passé de 11% à 16% de l'activité globale mais ne vient pas compenser le volume de baisse.
- En 2013 sur les 2 TGI des mouvements importants chez les magistrats pour enfants (arrêts non remplacés, départs...)
- Les AEMO conjointes comptées à 0.5 depuis le 1^{er} janvier 2013 ont libéré en continu 65 places

	2011	%	2012	%	2013	%
AEMO	1947	87.5%	1885	85%	1767	83.7%
AED	262	11.8%	331	14.96	344	16.3%
PJM	17	0.7%	8	0.4%		
Total Mineurs	2225		2216		2111	

Par ricochet, la baisse des orientations judiciaires a permis au service de répondre favorablement aux Inspecteurs Protection des Personnes et sans les différer de mettre **en œuvre des AED**.

Le pourcentage de l'administratif reste modeste : **16.30% en constante progression**.

Les mesures exercées sur **délégation de compétence** de magistrats d'autres départements accusent une légère remontée sur l'activité globale alors que l'on assistait à leur diminution depuis plusieurs années. En 2012 : 1,31% et **1.43% en 2013**



On constate en 2013 la confirmation de la baisse de la durée des mesures **dans le cadre administratif** :

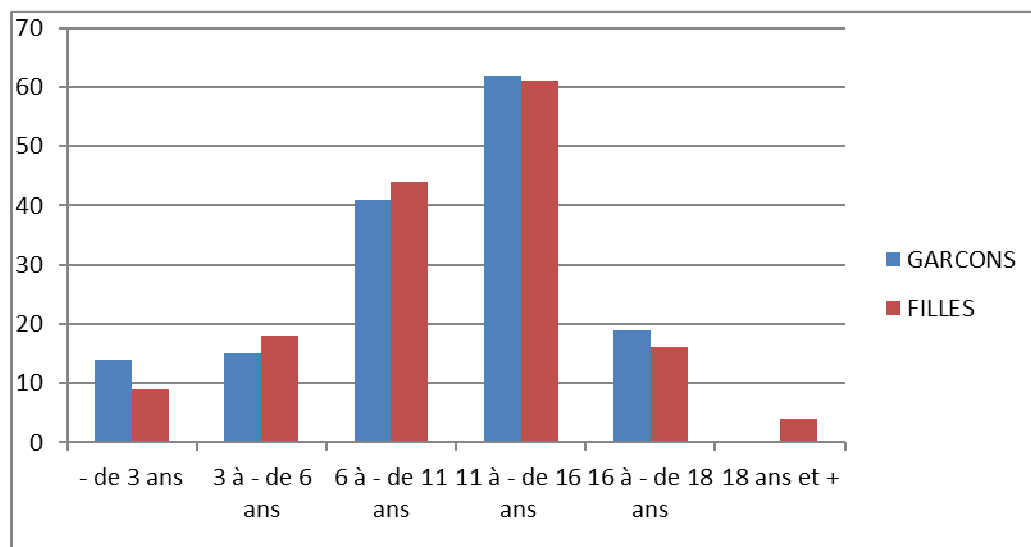
- Les moins de 1 an passent de 32% à 35%
- De 1 à 3 ans baissent de 46% à 44%
- La tranche + de 5ans se stabilise à 15%

Dans le **cadre judiciaire** :

- Les mesures de moins de 1 an se stabilisent à 19%
- Les AED de + de 3 ans diminuent de 9%
- La durée de 1 à 3 ans représente 55% des accompagnements.

• **CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI**

Les garçons restent majoritaires dans la répartition par genre : **48 % de filles pour 52 % de garçons**, ils sont même plus nombreux dans les mesures administratives (54% pour 46% de filles).



Les tranches d'âge nous permettent de constater :

- Les enfants de **moins de 11 ans** représentent 63 % des AEMO et 47 % des AED,
- La tranche **11/16 ans** regroupe le plus d'enfants 33 % des AEMO et 43 % des AED,
- **Les filles de 3 à 11 ans** sont majoritaires dans nos accompagnements.

REPARTITION PAR COMMUNES AU 31/12/2013

TERRITOIRES	Nb de communes concernées	%	Mineurs AEMO	FAMILLES AEMO	Mineurs AED	FAMILLES AED	Total MINEURS	Total FAMILLES	%
FOREZ	84	44	448	250	140	95	588	345	27
GOP	38	20	394	212	79	52	473	264	21
ST- ETIENNE	15	8	523	322	108	61	631	383	30
ROANNAIS	53	28	383	224	69	41	451	264	21
HORS DEPARTEMENT	6	3	8	6	0	0	8	6	1
TOTAL	190		1756	1014	396	249	2151	1262	

L'intervention du SEMO couvre l'ensemble du département de la Loire ; **190 communes** sont concernées fin 2013. La configuration géographique entraîne des réalités d'accompagnement différentes. La prise en charge sur Saint-Etienne et la couronne représente **30%** des familles du service. Le territoire du Forez intervient sur **44%** des communes couvertes par le SEMO mais seulement dans **27%** de familles.

II. Eléments forts de l'année écoulée

La **baisse continue de l'activité** constitue un fait marquant de l'année 2013 ; Le service s'est efforcé d'ajuster ses moyens au plus près des réalités de chaque territoire.

La réorganisation en Pôle du service de Milieu Ouvert enclenchée en septembre avec l'arrivée d'une nouvelle directrice de Pôle poursuit sa construction en cohérence pour les professionnels qui défendent une même qualité d'intervention et l'harmonisation des pratiques.

Le CPOM signé en début d'année introduit une nouvelle **comptabilisation des mesures conjointes**. Cela produit un sentiment de perte pour les travailleurs sociaux habitués à intervenir de manière soutenue auprès du jeune placé afin de faire lien avec sa famille. De nouveaux axes d'intervention sont priorisés pour réduire le temps de démarche de moitié auprès des 140 mineurs concernés.

Engagé dans la diversification de ses modes de prise en charge et confronté à la pondération de certaines mesures, le service a mobilisé ses cadres pour l'élaboration de **projets de renfort à l'AEMO** et l'AED. Quatre propositions nouvelles présentées au Conseil Général s'appuient sur une étude de besoin menée en interne et sur les différents constats des acteurs de terrain. Ces projets s'inscrivent de manière préventive dans le cadre administratif et judiciaire pour apporter au niveau départemental de la souplesse dans le dispositif de protection de l'enfance :

- Soutien à domicile avec hébergement
- Soutenir les parents de jeunes enfants
- Intervenir dans le conflit parental
- Encadrer les visites accompagnées

Deux projets sont retenus et les équipes seront associées à l'élaboration dès que le CG aura déterminé les moyens de la mise en œuvre.

L'obligation d'une mise en **conformité des locaux** nous a conduit à intensifier nos recherches sur la plaine du Forez pour venir remplacer des bureaux provisoires non adaptés à l'accueil des familles ni aux bonnes conditions de travail des professionnels. C'est au centre ville de Feurs que nous avons négocié avec un bailleur privé l'engagement de travaux pour l'installation d'une équipe début 2014.

Travailler avec les partenaires locaux ou institutionnels reste une priorité pour laquelle nous avons poursuivi notre participation à différentes commissions ou groupes de transversaux. Quatre chefs de service participent au côté du Conseil Général aux commissions Alternative au Placement. La coordination favorise les complémentarités, les prises en charge y gagnent en pertinence et l'utilisateur, donc, en qualité de service.

En 2013, nous avons participé à un **colloque inter-associatif** sur le partenariat en Milieu Ouvert auprès de cinq autres associations. Il a donné lieu à la création d'un groupe de cadres sur chaque territoire renforçant l'amélioration de nos collaborations et de nos connaissances des différentes missions de protection de l'enfance.

Suite au premier rapport d'**évaluation** interne associatif la mobilisation des professionnels de terrain n'a pas été suffisante pour enclencher une intervention concertée sur les pistes d'amélioration des pratiques. Nous avons néanmoins travaillé au développement harmonisé de la pratique du DIPIC.

En termes de **mouvement du personnel**, le départ à la retraite du Directeur du SEGOP a enclenché la mise en pôle du milieu ouvert ; le départ d'un chef de service un recrutement en interne à l'association.

III. Dispositifs spécifiques

Les dispositifs spécifiques sont des interventions identifiées venant renforcer la mesure éducative et bénéficiant d'une reconnaissance budgétaire particulière. Ces actions concernant un petit nombre d'enfants s'élaborent en initiatives originales qui trouvent leur place à l'articulation des dispositifs de droit commun et des mesures de protection des mineurs en danger.

"MERE-ENFANT"

Chef de service référent : **Carol DE SIQUEIRA**

SENS DE L'INTERVENTION

Ce dispositif a pour objectif de travailler sur le lien mère-enfant, lien souvent fragile et complexe au regard du contexte familial (présence du père, séparation, placement des autres enfants, premier enfant...) et social (précarité).

Pour les mères, ce dispositif permet de partager avec d'autres leur vécu autour de la maternité et plus largement leur expérience d'être parent, ainsi que d'échanger sur la place des pères.

Pour les enfants, ces temps à Goutelas permettent de réintroduire symboliquement la place du père à travers le cadre contenant, les règles posées ainsi que la présence des travailleurs sociaux. Ces enfants se retrouvent, en prenant conscience de leurs capacités dans le respect de leur place.

Pour les pères, c'est l'occasion de découvrir tout l'intérêt de leur place auprès de l'enfant par l'intermédiaire de rencontres régulières avec les travailleurs sociaux, mais aussi en les incitant à venir accompagner leurs enfants et les mères à Goutelas.

PUBLIC CONCERNE : 6 mères et 6 enfants. Sont concernés les enfants de moins de 3 ans pour 6 regroupements de janvier à décembre.

En 2013 Goutelas a accueilli :

- 9 mamans dont : 6 en mesure judiciaire et 3 en mesure administrative.
- 4 petites filles et 5 petits garçons.
- Les 5 enfants entrés ont, pour le plus jeune 18 mois, et pour le plus âgé 24 mois.

L'EQUIPE :

Début 2013, Madame DE SIQUEIRA (Chef de Service SEMO) arrive sur le dispositif. Décembre 2013, Monsieur LEROY (psychologue du dispositif) quitte l'équipe pour d'autres obligations professionnelles.

POINTS FORTS

5 bénévoles accompagnants nous ont permis d'assurer les accompagnements des mamans et de leur enfant au cours de l'année 2013.

Les accompagnants s'engagent à accompagner la même maman tout au long du dispositif, cependant quelquefois des imprévus personnels nous obligent à solliciter un autre accompagnant, au dernier moment, pour une maman et son enfant.

Qu'ils soient ici remerciés de leur disponibilité, sans laquelle nous ne pourrions fonctionner.

En 2013 nous avons à nouveau sollicité la présence de l'activité « Eveil et Forme » sur 3 regroupements de Mai, Juin et Septembre. Cette activité permet aux mères et aux enfants de découvrir une activité d'éveil en motricité et de permettre une meilleure relation éducative et affective.

Les événements marquants de l'année 2013 :

- Un regroupement difficile en Mai, du fait d'une situation familiale complexe où l'enfant venait d'être confié à l'ASE et où la maman demandait fortement à pouvoir faire son 6^e regroupement.
- Une autre situation où la maman a refusé de signer l'AED dans le bureau de l'Inspecteur à la Protection des Personnes, alors que tout avait été travaillé avec le travailleur social référent.
- Une autre maman a arrêté le dispositif au second regroupement car aucun travail ne pouvait être mené sur le dispositif compte tenu de la problématique familiale.

Toutes ces situations peuvent être qualifiées « d'événements marquants » mais au-delà de ça, elles permettent surtout à l'équipe de toujours se questionner et de rester dans l'optique de faire du « sur mesure » avec chaque famille accueillie.

PERSPECTIVES

Autre temps fort du dispositif, la réécriture du projet : avec la mise en place d'un groupe de travail composé de travailleurs sociaux et de psychologues de la Sauvegarde, de partenaires extérieurs et de bénévoles du dispositif.

Ce travail a débuté en Juin 2013 et chemine par des réunions régulières du groupe :

- 4 grands axes de travail :
 - ✓ L'importance du travail de préparation à l'admission dans le dispositif.
 - ✓ La qualité du travail hors regroupement et la place du père.
 - ✓ Rendre plus lisible le travail mené lors des regroupements.
 - ✓ La coordination avec les partenaires.
- Le groupe réfléchit sur la question de l'interaction entre ce qui est mis au travail sur les regroupements et ce qui peut être repris à partir du domicile.
- La question de la coordination avec les partenaires est travaillée.
- Nous évoquons la place du père de l'enfant dans le dispositif, la place importante de l'équipe de bénévoles dans l'accompagnement des mères de famille, et l'intérêt pour l'équipe du groupe de soutien.
- A la fin de la réécriture du projet restera à travailler les outils de communication, les plaquettes, le diaporama...
- Il nous faudra également réfléchir sur un outil d'évaluation (enquête famille ?) ainsi que sur le nom du dispositif.

"ADOS EN DIFFICULTE"

Chef de service référent : CHAUSSE Bruno

Sens de l'intervention :

Il s'agit d'une mesure « spécifique » d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou d'Aide Educative à Domicile (AED) renforcée qui s'articule autour :

- D'un accompagnement individuel auprès d'adolescents.
- De la constitution d'un groupe appelé « Groupe Ados ».
- De l'organisation de temps collectifs pour les adolescents concernés.
- De séjours en familles accueillantes.

Cette mesure éducative renforcée concerne des adolescents garçons et filles qui se trouvent en situation (ou en risque) de « décrochage », de marginalisation sociale, et en grande difficulté de séparation. Leur scolarité est mise à mal ou interrompue et leurs relations avec leurs parents et le monde extérieur sont inadaptées et source de conflits et de souffrance.

Notre projet a pour objectif premier de les « raccrocher » à une vie sociale, scolaire ou professionnelle durable, en prenant en compte leurs problématiques dans la relation à l'autre et à l'exigence sociale.

Notre action repose sur le principe de rencontres individuelles régulières, relayé par **des temps collectifs « Groupe Ados »** encadrés par plusieurs adultes et par **des temps de « séparations »** avec leur milieu ordinaire.

Le public concerné :

- **Capacité autorisée** : 9 adolescents de 13 à 18 ans.
- **Les candidatures** : au cours de l'année 2013 le dispositif a été sollicité pour 10 candidatures d'adolescents âgés de 13 à 18 ans.
 - Six filles de 14/17 ans
 - Quatre garçons 14 / 17 ans 1/2
- **La composition du « Groupe Ados »**
 - Six filles et sept garçons ont fréquenté le groupe au cours de l'année,

Sept adolescents ont intégré le dispositif au cours de l'année 2013 tandis que six ont bénéficié de la poursuite d'une mesure renforcée prononcée à l'automne 2012.

3 candidatures n'ont pas abouti, pour 2 adolescents un placement a dû être organisé suite à la dégradation importante de leurs situations, enfin une adolescente et surtout sa famille ont mis en échec la proposition.

Types de mesures :

Tous les adolescents qui ont fréquenté le groupe cette année bénéficiaient d'une mesure judiciaire.

- **Situations familiales des adolescent(e)s**

- Quatre vivent avec leurs deux parents
- Six vivent avec leur mère, un avec son père
- Une vit avec ses grands-parents
- Une vit avec son beau-père
-

- **Evolution de la situation des adolescents sortis au terme de la mesure**

A leur arrivée dans le dispositif, 7 adolescents sur 13 étaient soit déscolarisés, soit en grande difficulté avec l'école. Une majorité connaissait des difficultés de relation avec les autres (adultes ou pairs) entraînant de vrais soucis d'intégration voire d'isolement complet.

La mesure éducative renforcée a permis le déblocage ou l'évolution positive de la majorité des situations :

- Cinq adolescents ont intégré ou repris une scolarité (collège, MFR).
- Cinq ont poursuivi leur parcours scolaire, leurs difficultés ne se situant pas prioritairement dans leur assiduité scolaire
- Pour deux jeunes, nous avons préparé un placement compte tenu de la dégradation importante de leur situation familiale.
- Une adolescente a prioritairement bénéficié d'un accompagnement vers le soin

L'équipe d'intervenants :

L'équipe éducative est composée de 3 travailleurs sociaux (1 femme, deux hommes) appartenant à leurs équipes respectives de milieu ouvert et bénéficiant d'une décharge partielle de leur activité pour intervenir sur le groupe ados.

Les éléments forts de l'année écoulée :

- La poursuite de l'atelier Théâtre animé par un comédien professionnel. Cette activité a lieu le mercredi après-midi, pendant 2 heures dans les locaux du théâtre de Beaulieu (10 séances annuelles).
- Les Séjours en familles accueillantes offrent à certains jeunes une possibilité d'ouverture dans un contexte familial et social différent du leur et leur permettent d'expérimenter la séparation souvent problématique avec leur famille. Cette année, trois adolescents ont bénéficié des séjours en famille accueillantes à raison de 7 week-ends dans l'année de janvier à juillet 2013.
- Le pique-nique de fin d'année regroupant les ados, l'équipe éducative et les familles accueillantes.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Chef de service référent : MÜNCH Jean-Michel

Le dispositif Accompagnement à la Scolarité fonctionne sur le rythme des années scolaires et s'adresse aux enfants bénéficiant d'une mesure éducative administrative ou judiciaire sur l'arrondissement de St Etienne. Il est proposé pour permettre à des mineurs d'aborder leur scolarité de manière plus positive et leur éviter les phénomènes de décrochage et de rupture scolaire. L'intervention vient aussi en soutien aux parents par rapport à la scolarité de leur enfant.

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT:

- Soutenir les enfants dans l'organisation de leur travail extra- scolaire.
- Etre à leurs côtés pour les aider à prendre ou reprendre confiance en eux.
- Leur permettre de (re)trouver le désir et le plaisir d'apprendre.
- Les aider avec leurs parents à se réconcilier avec le système scolaire.

Avec l'expérience, nous pouvons dire que ces objectifs sont tout aussi importants que la performance scolaire. Pour les mettre en œuvre nous prônons un soutien toujours individuel, un rythme régulier (une séance d'une heure chaque semaine, toujours le même jour à la même heure, par le même adulte), et l'implication des parents avec le soutien du travailleur social responsable de la mesure éducative.

LE PUBLIC :

Prioritairement des enfants scolarisés en CP, CE1, CM2, 6^{ème}. Car ces classes sont importantes pour les apprentissages et la réussite d'un parcours scolaire.

Notre capacité de prise en charge varie chaque année selon le nombre de bénévoles que nous arrivons à mobiliser à nos côtés.

Pour l'année 2012-2013, ce sont **41 mineurs** qui ont pu bénéficier d'un accompagnement sur les **71 candidatures** présentées par les travailleurs sociaux du service.

Les mineurs accompagnés :

- **24** par les trois salariés et **17** par 8 bénévoles
- **25** scolarisés en primaire, **14** au collège et **2** lycéennes

L'EQUIPE :

- **3 salariés à temps partiel** soit 1.6 ETP. L'une d'entre elle assume une fonction de coordinatrice notamment en direction des bénévoles.

- **8 bénévoles retraités**, dont 5 enseignants et qui travaillent avec nous dans la durée.

-**4 étudiantes qui souhaitent orienter leur projet professionnel vers les carrières sociales.** Cette expérience leur a permis d'être en lien avec des Travailleurs Sociaux et avec un ou deux enfants qui sont par ailleurs suivis dans le cadre d'une mesure éducative.

- **1 étudiante de l'école des mines** a accompagné une lycéenne sur un projet spécifique (organisation et acquisition d'une méthode pour le travail personnel, reprise de notions non

acquises en maths et bien sûr soutien global). Même si ce type d'expérience ne peut pas être généralisé il a été évalué de façon très positive.

Pour mémoire **seuls les professionnels interviennent au domicile** des enfants. Les bénévoles expérimentés interviennent dans nos locaux ou des structures institutionnelles de quartier. Par contre les **jeunes bénévoles interviennent uniquement dans nos locaux.**

- L'intervention d'une psychologue pour animer des temps d'étude de situation avec l'équipe des salariés s'est poursuivie.

ELEMENTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE :

Officialisation du dispositif dans le cadre du CPOM

Ateliers collectifs :

Nous avons repris les ateliers GRAME qui n'avaient pas fonctionné l'année dernière faute de candidatures suffisantes.

Comme l'année dernière, au cours des vacances de printemps nous nous sommes rendus au Musée d'Art Moderne avec un groupe d'enfants pour une visite commentée de plusieurs œuvres. A nouveau les enfants ont été majoritairement très intéressés. Des Travailleurs sociaux se sont joints à nous avec des mineurs non pris en charge par l'accompagnement à la scolarité.

Suite au faible nombre de participants lors de notre bilan global avec les travailleurs sociaux du service nous avons mené une réflexion sur la pertinence de ces temps d'échanges.

Poursuite de la participation de F. Bigot, coordinatrice, au groupe de travail sauvegarde sur la scolarité.

- **PROJETS ET PERSPECTIVES :**

-Poursuivre nos accompagnements individuels centrés sur **les besoins de l'enfant.**

-Affiner les modalités de liaison T.S AEMO/ accompagnement à la scolarité (salariés et bénévoles) et les contacts avec les écoles.

-Formaliser nos réflexions concernant la complémentarité de nos interventions avec celles des travailleurs sociaux qui exercent les mesures éducatives et **élaborer ensemble sur les effets de notre intervention au-delà du scolaire.**

-Mettre en place un soutien spécifique pour les bénévoles afin de leur offrir un temps de rencontre et d'échange collectif autour de leur « pratique de bénévoles », animé par un(e) psychologue

- Après une dizaine d'années de fonctionnement des **ateliers GRAME, nous allons y mettre un terme** et suite aux expériences positives **avec le musée d'art moderne**, nous avons rencontré un médiateur pour **envisager un projet tout au long de l'année scolaire 2013-2014.**

ENTR'EURS TEMPS

Chef de service référent : Mohamed OUMAKHLOUF

Le dispositif Entr'eux temps fonctionne toute l'année et s'adresse aux enfants bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire sur l'ensemble du département de la Loire. Il s'agit d'un outil interne au SEMO en partenariat avec l'association « Familles Rurales », venant renforcer la mesure éducative avec pour objectif d'offrir aux enfants des temps en familles accueillantes dans lesquelles ils trouveront des repères structurants pour les aider à grandir.

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT:

Le dispositif offre un espace privilégié à des enfants suivis par les services de milieu ouvert de la sauvegarde de l'enfance.

Les séjours réguliers sont de courte durée dans des familles accueillantes et un point de repère structurant pour les enfants, ils permettent parfois d'agir en prévention de dégradations des conditions de prise en charge par leurs familles et ouvrent à la découverte d'un cadre de vie et de relations différent.

Le dispositif constitue un étayage de la mesure éducative même si les familles accueillantes ne sont pas assignées à une mission éducative spécifique.

LE PUBLIC CONCERNE

L'accueil se fait pour des enfants de 4 à 12 ans suivis dans le cadre d'AEMO ou d'AED, les **parents restent les acteurs principaux et leur accord est indispensable.**

LES ACCUEILS :

18 enfants et 16 familles ont été concernés par le dispositif au cours de l'année 2013, ce qui représente une moyenne de 10 enfants en continu (avec un minimum de 6 enfants et un maximum de 13 enfants par week-end).

5 week-ends et 6 séjours ont été programmés et tenus. Le dispositif a mobilisé 12 familles accueillantes réparties principalement sur le centre du département mais également sur le Gier et le Roannais

Nous avons un total de **483 journées pour 18 enfants.**

En cours d'année, il y a eu **6 entrées** et **5 sorties** (pour diverses raisons : fin de mesure, demande de la famille, désengagement de la famille accueillante, placement dans un établissement).

L'EQUIPE D'INTERVENTION :

Cette année 2013, l'équipe qui intervient est toujours composée de 4 mêmes travailleurs sociaux, de la psychologue qui soutient la réflexion, d'une secrétaire chargée de la gestion administrative et d'un nouveau chef de service depuis novembre.

ELEMENTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE :

- Les réunions de l'équipe et d'échanges avec les travailleurs sociaux qui utilisent le dispositif,
- Le groupe de soutien composé de professionnels du SEMO, de partenaires extérieurs, d'administrateurs de nos deux associations
- Les réunions avec les familles accueillantes sur leur implication auprès des enfants et leur famille
- Le pique-nique qui a réuni une soixantaine de personnes : bénévoles, professionnels, familles, partenaires dans une ambiance conviviale.

LES PROJETS ET PERSPECTIVES :

L'année 2013 se caractérise par une légère **baisse de l'activité** par rapport à 2012 qui s'explique par l'insuffisance de familles accueillantes. Aussi il nous faudra pour l'année 2014 :

- ↳ Développer le partenariat pour augmenter la capacité du dispositif des familles accueillantes, ce qui constitue le point faible du dispositif qui a plus de candidatures que de places.
- ↳ Développer la communication par le biais de flyers et annonces dans les journaux locaux pour « recruter » des familles.

Un travail de coordination avec **l'association Familles Rurales** est nécessaire pour renforcer le potentiel d'accueil du dispositif et poursuivre le travail de soutien et conseils auprès de ces familles qui font une place aux enfants du service dans leur quotidien.

Par ailleurs nous avons à réfléchir à certaines questions comme :

- La participation des familles aux frais d'accueil
- L'élargissement du groupe de soutien
- La mobilisation d'un groupe de parents

L'INVESTIGATION

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE MJIE

Tant en matière pénale que civile, **l'objectif de la MJIE est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit** dans une démarche dynamique de recueil d'éléments, de compréhension éclairant la situation. Elle s'attache à évaluer la situation d'un mineur et à apprécier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant ainsi que les conditions de vie et de prise en charge de l'enfant.

Habilitation et capacité autorisée :

Arrêté préfectoral du 30 /07/2011

Autorisation au 13 janvier 2012 pour une durée de cinq ans portant la capacité théorique de notre service pour l'ensemble du département à **301 mesures** (mesures individuelles) par année.

La capacité installée et accordée au budget 2013 était de **301** (Dossiers Famille) **MJIE** pour des investigations auprès de **374 mineurs**

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

En 2012, le Service d'Investigation éducative intégré aux équipes du SEMO a expérimenté une transition entre l'IOE/ES et la MJIE.

En 2013, la conduite de la MJIE s'est déroulée sans encombre, les pratiques tendent à se stabiliser et s'harmoniser sur l'ensemble des équipes.

	2012	2013
Nb Dossiers MJIE	183	207
Nb Mineurs	320	384
Nb mineurs /dossier	1.75	1.85

Au regard de l'activité prévisionnelle arrêtée, nous constatons un **dépassement** de 10 mineurs sur l'activité réalisée.

Si la transmission hebdomadaire des chiffres de l'activité aux magistrats a permis une régulation du flux des mesures, il reste des disparités importantes en termes de sollicitation des territoires.

Les 2 TGI de la Loire ont connu des mouvements importants chez les juges des enfants en 2013 avec quelques perturbations dans les délais d'instauration ou de suites de MJIE.

- **Répartition filles et garçons**

Cette année le pourcentage de Filles concernées par la MJIE est en nette augmentation. Il passe de 41 à **46.5 %**. Les **Garçons** représentent **53.5 %** des mineurs suivis cette année.

- **Les mineurs par tranche d'âges**

	Moins de 3ans	3 à - de 6ans	6 à - de 11ans	11 à - de 16ans	16 à - de 18ans	TOTAL
Nb mineurs	62	78	112	108	25	384
% âges	16%	21%	29%	27.5%	6.5%	100%

Les 66 % d'investigations menées auprès des enfants de moins de 11 ans sont à rapprocher des prises en charges en AEMO sur cette même tranche d'âge.

- **Nombre de mineurs par dossier d'une même famille**

	1mineur	2 mineurs	3 mineurs	4 mineurs	5 mineurs	Total
Nb Dossiers	97	54	42	10	4	207
Nb Mineurs	97	108	126	40	20	384
%	47 %	26%	20%	5%	2%	100 %

Par rapport à 2012 on constate une augmentation des dossiers de 3 enfants et une augmentation des dossiers de familles plus nombreuses.

- **Lieu de vie des mineurs concernés**

La constitution des familles qu'elles soient isolées, séparées ou recomposées constitue un élément déterminant dans le travail d'investigation en ce sens qu'elle multiplie le nombre de personnes à rencontrer ainsi que les lieux de visite.

- le nombre de mineurs partageant le domicile de leurs **deux parents** est encore en diminution et représente **37%** des MJIE.
- Dans **59 %** des Investigations, les mineurs vivent avec **l'un des deux parents**
- Pour **4%** des enfants, l'investigation est menée dans **un autre domicile**.

- **les problématiques** pour lesquelles nous avons été missionnés :

En parallèle des problématiques courantes, se confirme depuis plusieurs années une demande croissante de la part des magistrats de prendre en compte la dimension psychiatrique de structure de la personnalité de certains mineurs ou de leurs parents.

Dans ces situations, la participation d'un médecin psychiatre à l'investigation devient alors incontournable. Mais la réduction des moyens qui nous a été imposée et la pénurie de médecins psychiatres sur le marché de l'emploi, rendent alors difficile la commande judiciaire.

A ce jour le SEMO n'a plus que 2 psychiatres à temps très partiel sur le Forez et sur St-Etienne.

Nous constatons toujours la présence de violences physiques et/ou de maltraitances psychologiques au sein de la cellule familiale mais nous sommes également confrontés assez régulièrement au débordement de ces problèmes dans notre relation de professionnels avec les usagers (plus souvent les adultes).

Les problématiques rencontrées chez les mineurs : les troubles du comportement, l'absentéisme scolaire, les carences éducatives restent les motifs les plus cités dans les ordonnances des magistrats.

Du côté parental, les conflits entre les adultes représentent 60% des motifs de saisine. Ils entravent souvent gravement le dialogue parental et placent les enfants qui en sont victimes dans un conflit de loyauté.

ELEMENTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE

Le cadre et les grandes lignes de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative ont été posés par la circulaire, sa mise en œuvre depuis le 1^{er} Janvier 2012 et son appropriation par les professionnels nécessitent encore quelques ajustements.

L'année 2013 a permis les adaptations nécessaires en matière d'interdisciplinarité et de modularité pour que la MJIE devienne un véritable outil pour les juges dans les procédures d'information ou d'instruction.

Des professionnels, travailleurs sociaux, chefs de service et psychologues de tout le SEMO ont participé à trois journées de formation organisées pour les acteurs régionaux. Le croisement des pratiques pointe des disparités dans la mise en œuvre des MJIE par les associations mais également des différences de pratique chez les magistrats pour enfants.

Alors que nous étions depuis plusieurs années en peine de réaliser la capacité autorisée, nous avons en 2013 un peu dépassé le niveau d'activité avec les moyens accordés.

Il semble donc que les sollicitations d'investigations se stabilisent et rejoignent enfin les moyens du SIE. Nous sommes confortés dans ce sens par des temps d'échanges avec le service public comme avec les services habilités des autres départements auprès desquels nous pouvons mesurer la pertinence de nos choix en matière de développement de nos pratiques d'investigations.

LES PRESTATIONS SOCIALES

Le pôle Milieu ouvert exerce principalement des mesures de protection de l'enfance mais, de l'histoire des services qui l'ont constitué perdurent des interventions que l'on regroupe dans l'appellation prestations sociales qui concernent des adultes et dont nous décrivons ici l'accompagnement très spécifique qu'ils représentent.

I. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL DES JEUNES EN DIFFICULTE

Cette mission d'insertion sociale est portée par le service de milieu ouvert sur le territoire du Roannais. L'ASIJED (Accompagnement Social Individuel des Jeunes en Difficulté) se rapproche des accompagnements Jeunes Majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

Définition : ASIJED

L'ASIJED s'adresse aujourd'hui à des personnes seules ou en couple, dont la problématique lourde nécessite en amont un accompagnement social global, pour favoriser un mieux être, une évolution personnelle et permettre ainsi une mobilisation efficace sur leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement a pour objectif d'appréhender des difficultés liées à une santé déficiente, une absence d'hébergement ou une situation très précaire au regard du logement, l'absence d'autonomie personnelle, ou un contexte familial ou social très handicapant.

I - ACTIVITE

La convention annuelle 2013 prévoyait 10 à 12 suivis simultanés.

<i>1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013</i>	2012	2013
Nombre de jeunes suivis dans ce dispositif	26	19
Nombre d'entrées	12	16
Nombre de sorties	23	12
Nombre de renouvellements	4	4
Nombre de suivis au 31 décembre	10	9
Nombre de mois réalisés	137	102

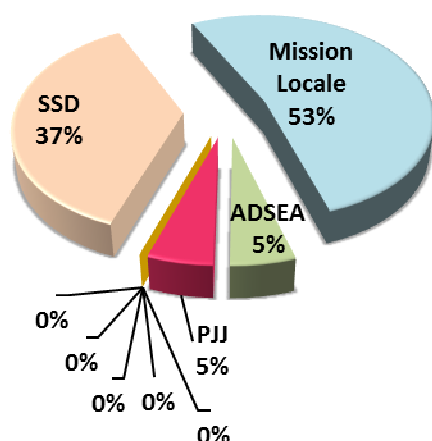
Sachant que le contexte actuel ne permet pas d'envisager que moins de jeunes soient en situation de difficulté ou de précarité sociale, la petite baisse d'activité pourrait être liée à la question de la connaissance du Dispositif, et celle du chevauchement des aides possibles auprès de ce public.

II - CARACTERISTIQUES DES JEUNES SUIVIS EN 2013

Le nombre d'entrées a augmenté cette année passant de 12 en 2012, à 16 en 2013, mais pour **une activité en baisse, 19 suivis pour 26** l'année précédente.

Le nombre de mois réalisés est inférieur, passant de 137 en 2012 à 102 pour l'année 2013.

Origine des sollicitations en 2013



La Mission Locale est, et reste encore cette année, le premier prescripteur.

Le SSD s'inscrit cette année dans des sollicitations plus fréquentes du dispositif.

En 2012, les sollicitations émanaient de 7 prescripteurs différents, cette année ils sont au nombre de 4.

Sauvegarde 42 apparaît comme prescripteur pour les renouvellements,

Présentation des 19 jeunes suivis en 2013

	2010	2011	2012	2013
Femmes	11	11	13	7
Hommes	9	14	13	12

En 2012, la parité hommes/femmes des bénéficiaires était parfaite. Cette année, ce n'est plus le cas et les hommes sont majoritaires.

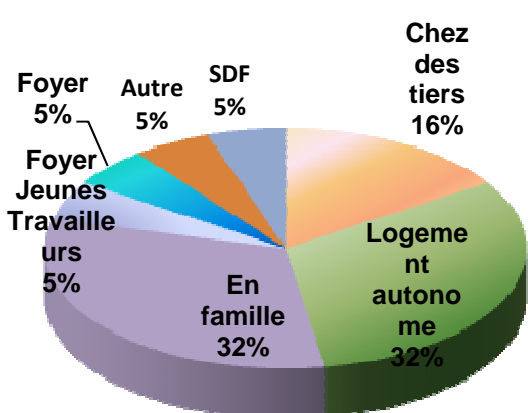
Tranches d'âge	2010	2011	2012	2013
De 18 à 20 ans	12	11	14	13
De 21 à 23 ans	6	12	11	5
De 24 à 25 ans	2	2	1	1

Le rajeunissement du Public ASIJD, déjà repéré l'année dernière, est également remarqué cette année. La majorité des jeunes qui sollicitent a souvent moins de 20 ans.

- Leur situation au niveau Logement :

Le nombre de jeunes ayant accès à un logement autonome est en augmentation, mais garder un logement, ce qui est souvent une volonté nommée et affichée par les jeunes, reste difficile au regard des conditions nécessaires pour l'assumer. Nous mettons cette question au travail avec eux, sachant que ce maintien de leur autonomie est également un levier dans leur démarche d'insertion socio professionnelle.

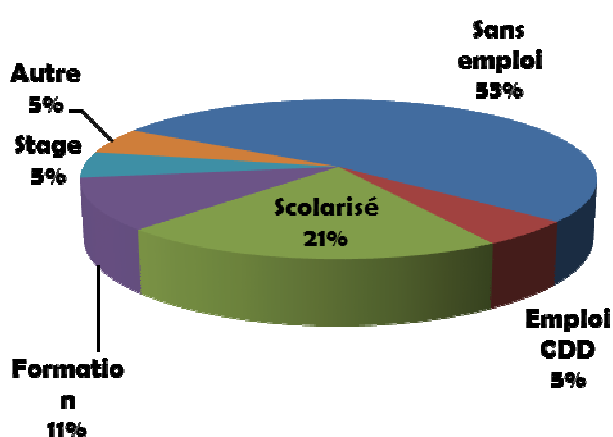
- Plusieurs vivent une vraie précarité de leur mode d'hébergement.
- La plupart des jeunes n'ont aucune ressource, ce qui constitue un frein dans l'accès au logement.



Nous notons que **12** jeunes rencontrent un problème de logement à leur entrée dans le dispositif.

Ils vivent soit chez des tiers soit en famille avec le souhait de quitter le milieu familial, souvent conflictuel.

- Leur situation au regard de la formation ou de l'emploi



Une majorité des jeunes est sans emploi (53 %).

Près de 42 % des jeunes ont une occupation (formation, stage, scolarité) et une petite minorité accède à l'emploi à travers des CDD.

2 jeunes sont scolarisés en classe de Terminale, 1 autre a arrêté la Faculté avant la fin de la première

- Leur situation personnelle à l'entrée du dispositif

Tous ces jeunes ont une **histoire familiale difficile**, avec des passifs conflictuels, des absences, des ruptures, un manque de prise en compte et de soutien, qui pèsent sur leur quotidien.

Ils sont profondément marqués par les événements qu'ils ont pu vivre et par **des structures familiales défailtantes**, avec des répercussions encore vives dans leur passage à la vie d'adulte.

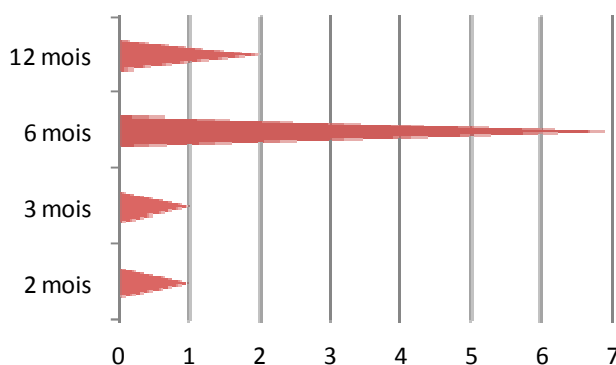
De ce fait, ces jeunes sont en situation de **fragilité psychologique**, ce qui constitue un frein à leurs démarches d'insertion personnelle et professionnelle.

Pour certains, la priorité ne va pas être l'accompagnement vers l'emploi ou la formation, mais **l'identification de leurs difficultés avec eux**, un travail pour modifier des éléments, une recherche de solutions. Alors le jeune sera en capacité d'entamer des démarches plus construites vers un objectif d'accès à la formation ou à l'emploi.

La durée des suivis terminés du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Etude réalisée à partir des **12** jeunes sortis du dispositif au cours de cette période.

Durée des suivis

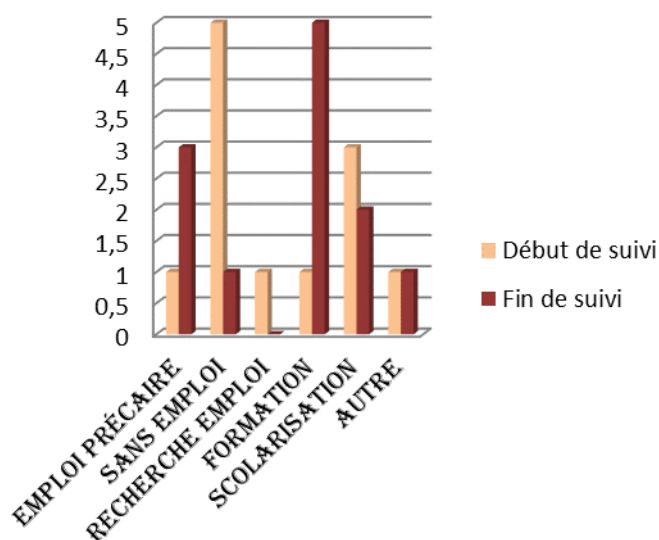


7 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de 6 mois.

9 suivis sont d'une durée inférieure ou égale à 6 mois ce qui constitue la majorité des suivis 2013.

2 accompagnements ont nécessité une demande de

Changement au cours de la période de référence



En fin de suivi : **4** jeunes ont pu bénéficier d'une formation rémunérée
2 autres jeunes ont pu accéder à un emploi.

Ces chiffres restent modestes sur ces réalités concrètes, les bénéfices des suivis sont peu corrélés à l'accès à l'emploi, et même à la formation, sachant que le prescripteur principal est la Mission Locale.

Un hébergement en FJT a un coût élevé, il est peu choisi par les jeunes, même si nous en parlons régulièrement comme une étape possible. Les jeunes préfèrent un logement autonome, se faisant une représentation "magnifiée" de cette autonomie sans en évaluer parfois suffisamment les incontournables à assumer. Un travail sur la réalité est souvent nécessaire pour une prise de conscience des conditions de l'autonomie.

Parmi les jeunes adultes, **6** vivent en logement autonome.

Ces chiffres témoignent de la difficulté pour les jeunes de s'autonomiser sur la question du logement.

L'hébergement par des tiers et/ou famille est une solution valide, avec des changements de lieu parfois en cours d'accompagnement.

Le lieu famille reste présent, en raison du rajeunissement de la population, avec les difficultés que cela comporte souvent dans la cohabitation parents/enfants, et les conflits susceptibles de l'accompagner.

Conclusion

Soutenir les jeunes en grande difficulté reste une priorité pour la Sauvegarde 42 qui fait la proposition de se montrer encore plus disponible dans leur accompagnement.

L'idée de la permanence que nous allons proposer à partir de mars 2014, en concertation et en partenariat avec la mission locale, s'inscrit dans une volonté de mieux cibler et toucher le public qui correspond à ce dispositif.

Cette présence dans le lieu connu des jeunes adultes pourra permettre d'une part une accroche sous forme de présentation de l'accompagnement, et d'autre part un espace de rencontre possible en complément d'autres intervenants, ou d'un suivi plus régulier.

Nous comptons que l'instauration de cette permanence facilite l'ouverture par les prescripteurs déjà en place.

II. RELIER

Cette mission d'intervention sociale est portée par le service de milieu ouvert sur le territoire Stéphanois. Le dispositif RELIER est géré conjointement avec **LOIRE PREVENTION SUICIDE**.

L'objectif du dispositif RELIER est la prévention de la répétition suicidaire, avec comme axe prioritaire la remise en lien du suicidant avec son entourage familial et social. Son mode d'action est l'accompagnement des suicidants ou des personnes suicidaires, en proposant d'inclure la participation de la famille, des amis, des proches importants.

Le dispositif RELIER fonctionne à partir des orientations adressées au dispositif par le service de l'Urgence psychiatrique du CHU de St Etienne.

Voici une présentation statistique des patients orientés :

En 2013, **150** personnes nous ont été adressées.

37 personnes n'ont pas donné suite aux rendez-vous fixés après un contact téléphonique ; les suivis réalisés se montent à **113** personnes soit une augmentation de **11%** par rapport à l'an dernier.

	2010	2011	2012	2013
En cours au 01/01	28	31	6	39
Entrées en 2013	168	117	93	74
Sorties en 2013	165	142	60	62
Présents au 31/12	31	6	39	51

Comme en 2012, nous constatons un nombre important de suivis débutés en 2013 et qui se poursuivent en 2014 (**45%**). Ce chiffre s'explique d'une part par une **augmentation des orientations sur la fin de l'année 2013**, et d'autre part par des situations lourdes sur le plan psychique et social qui nécessitent des suivis « longs ».

- **Caractéristiques des personnes suivies**

Cette partie statistique concerne les personnes ayant bénéficié d'un suivi après orientation par les Urgences psychiatriques, soit 113 personnes en 2013.

	2010	2011	2012	2013
Hommes	30%	29%	26%	26%
Femmes	70%	71%	74%	74%

La proportion n'a pas évolué cette année et à l'image des statistiques nationales, l'accompagnement des hommes est très minoritaire alors que ces derniers sont toujours plus nombreux à réussir leur passage à l'acte.

	2010	2011	2012	2013
Moins de 18 ans	8%	4%	13%	10%
18-25 ans	21%	23%	24%	30%
26-35 ans	19%	27%	19%	13%
36-45 ans	20%	21%	17%	17%
46-60 ans	27%	22%	23%	25%
Plus de 60 ans	5%	3%	4%	5%

Depuis 2012 on constate un nombre de mineurs significatif.

40% des personnes accompagnées par Relier ont moins de 25 ans.

Et 30% des personnes reçues ont + de 45ans.

Nous constatons une augmentation des **suivis de 1 à 5 entretiens** en 2013.

Les personnes concernées par les suivis courts doivent faire face à des événements de vie difficiles, ils ne présentent pas de pathologie marquée ou un syndrome dépressif.

Les personnes nécessitant des suivis plus longs (**16%** des accompagnements) présentent quant à elles souvent des signes pathologiques.

26% des personnes suivies ont déjà fait une tentative de suicide par le passé.

Globalement, on constate une augmentation de situations à problématique multiple et culturelle.

- **Présence de l'entourage :**

Le dispositif Relier mise sur la mobilisation de l'entourage pour faire suite à l'accompagnement. Cette année, la présence de l'entourage est effective dans **43% des entretiens** ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'an dernier.

Lorsque l'entourage est présent, il s'agit principalement du conjoint ou chez les plus jeunes de la mère.

Il est systématiquement proposé aux personnes d'inviter quelqu'un de leur entourage au cours du suivi.

Sur les 113 personnes suivies, nous pouvons noter que **27% d'entre elles vivent seules** (donnée constante dans les années précédentes).

Au cours de la prise en charge **d'autres intervenants** interviennent ou sont sollicités :

- Le médecin traitant, et tous les spécialistes
- les intervenants sociaux, assistantes sociales, les services de tutelle... et dans les intervenants sont pris en compte les mesures jeunes majeurs.

A noter que 4 situations de jeunes suivies par le service de Milieu Ouvert ont été accompagnées par Relier.

- **Orientation et fin de prise en charge**

	2010	2011	2012	2013
Aucune	36%	31%	42%	38%
Psychiatre/psycho	34%	48%	22%	32%
Hospitalisation	7%	4%	13%	6%
Social/Educatif	13%	7%	8%	5%
Point écoute	4%	4%	0%	0%
Autre	6%	6%	28%	19%

Pour 38% des personnes suivies, soit la prise en charge s'est avérée suffisante et n'a pas nécessité une orientation sur l'extérieur, soit il existe déjà un suivi extérieur (CMP, médecin généraliste...).

A noter que certaines personnes refusent toute orientation médicale.

Dans **Autre**, on trouve le médecin traitant, le milieu juridique, les associations d'aide aux victimes, les associations spécialisées (Centre Rimbaud, ASAS...).

Conclusion et perspectives

Les faits marquants concernant l'année 2013 sont de différents ordres :

L'activité réalisée en termes d'orientations et de suivis accuse une nette augmentation après 2 années marquées par une tendance à la baisse : orientations + 11% et suivis + 14%.

Le rajeunissement de la population : les moins de 25 ans représentent 40% du total (27% en 2011). Parmi ceux-ci, la classe de 15/18 ans (et parfois 13 ans...) sont plus nombreux. Ce phénomène a pour conséquence la nécessité de mettre en place des partenariats avec

l'éducation nationale et parfois de réaliser 1 ou 2 signalements de « protection d'enfants en danger ».

Nos perspectives 2014 consistent à mieux intégrer le dispositif Relier dans le service des urgences psychiatriques. Pour cela, il faut que Relier soit au sein des urgences, connu de tous, « visible » et qu'il ait une place reconnue.

Pour concrétiser cet objectif, nous avons enclenché notre présence 1 fois par mois à la relève des médecins, réunion clinique de l'équipe des soignants, formalisé les orientations par une inscription systématique sur le planning.

Le Pr Massoubre doit mettre en place un projet de « recontact des suicidants » dans son service et nous veillerons à ce que Relier puisse y être associé notamment au travers d'une convention partenariale précisant les modalités de fonctionnement et la place de chacun.

Enfin, le projet de Relier écrit en 2001 a beaucoup évolué dans la réalité et nous envisageons de le réactualiser afin de rendre clair le cadre d'intervention.

PROJETS ET PERSPECTIVES DU SEMO

Le renouvellement du CPOM engagés par SAUVEGARDE⁴² avec le Conseil Général est venu début 2013, questionner la pertinence des interventions et des modes d'organisation du milieu ouvert. Cette même année, le service s'engage dans une mise en pôle décidée par l'association qui réunit deux services déjà en lien étroit. Les nombreux réaménagements nécessaires impactent les personnels, les secteurs d'intervention, et d'une certaine façon les pratiques éducatives. Ces changements sont encore en cours avec le souci d'une harmonisation départementale qui s'avère assez longue et complexe mais qui fait sens dans l'engagement des professionnels auprès de l'enfant et de sa famille.

Le constat de la baisse continue des mesures sur l'année 2013 entraine le SEMO dans de nouveaux efforts pour contenir ses moyens et les ajuster au plus près de l'activité. Il nous amène à systématiser la communication de notre niveau d'activité par territoire aux prescripteurs mais la mobilisation a surtout consisté à proposer des projets de renfort à l'AEMO et l'AED.

Convaincus de la nécessité de diversifier les modes de prise en charge en complément d'interventions déjà « sur-mesure » nous sommes partis d'une étude de besoin dans nos équipes pour prioriser les propositions nouvelles d'accompagnements en lien avec les évolutions du public et des réalités de chaque territoire.

La construction d'interventions nouvelles s'élabore en direction des parents de très jeunes enfants et des crises familiales nécessitant un éloignement. Les conflits conjugaux, et les échecs de placement nous semblent justifier d'un renfort d'intervention mais nous voulons croiser avec nos partenaires et les prescripteurs les indicateurs de besoins.

Malgré la diminution de nos prises en charge, ou en raison de la baisse de sollicitation en AEMO, nous avons poursuivi les efforts en matière de déjudiciarisation et favorisé autant que faire se peut l'accompagnement dans le cadre administratif qui fait une place plus grande à l'implication des parents. Notre niveau global d'AED aujourd'hui est proche de 20% alors qu'il n'était que de moitié au début du 1^{er} CPOM.

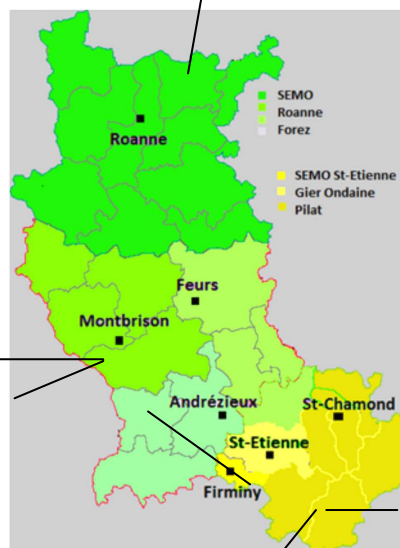
Notre engagement dans la nouvelle mesure d'Investigation (MJIE) s'est concrétisé en 2013 par une mise en pratique du cadre de la circulaire. Les professionnels continuent de se former et le croisement des pratiques avec les professionnels des départements de la région a participé à conforter nos méthodes de travail en investigation. Les retours positifs des juges pour enfants y contribuent également.

A travers le dispositif ASIJED, nous sommes impliqués dans l'accompagnement social global, qui s'adosse à la dimension partenariale locale, pour agir de manière forte et dynamique avec les jeunes qui nous sont adressés. Nous défendons l'idée d'une permanence au sein même de la mission locale afin de mieux cibler et toucher le public qui correspond à ce dispositif.

L'engagement du service à la mise en conformité de ses locaux va aboutir à l'aménagement de l'antenne de Feurs début 2014. Nous engagerons alors les recherches pour celle d'Andrézieux. Nous priorisons dans cet objectif une implantation de proximité afin de favoriser la réactivité des actions et le travail de proximité avec le public et le tissu local.

PÔLE MILIEU OUVERT

Territoire Roannais : 3 équipes + 1 insertion



Territoire du Forez : 3 équipes

15 rue Lamartine - 42160

Territoire Gier-Ondaine-Pilat : 3 équipes 136 F rue Pétin Gaudet –

Territoire Stéphanois : 3 équipes Direction du pôle Milieu Ouvert